

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 32
 représentés : 2

OBJET : Désignation des représentants de la Ville de Fontenay aux Roses au sein de l'association « Archimède » Mission Locale Bagneux-Clamart-Fontenay-aux-Roses-Malakoff

L'An deux mille dix, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

P. GUYON	à	P. BUCHET
P. DUCHEMIN	à	L.ZANOLIN

Absent : D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts de Seine du 3 décembre 2004 créant la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Sud de Seine du 25 juin 2009 relative à la modification des statuts et à l'ajout de la compétence emploi et insertion au titre des « compétences facultatives »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2009 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine relative au transfert de la compétence emploi et insertion et du rattachement de la Ville de Fontenay-aux-Roses à l'association « Archimède » Mission Locale Bagneux-Clamart-Fontenay aux Roses-Malakoff,

Vu les statuts de ladite Association adoptés en Assemblée Générale le 10 mars 2010,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux représentants de la commune à la Mission Locale « Archimède »,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : sont élus pour représenter la Ville au sein de l'association « Archimède » Mission Locale Bagneux-Clamart-Fontenay-aux-Roses-Malakoff :

- Monsieur Jules N'GALLE-EBOA (26 voix)
- Madame Françoise ZINGER (25 voix)

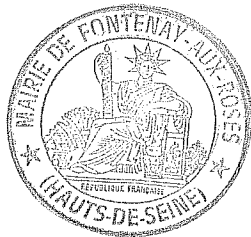
Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Président de la Communauté d'agglomération Sud de Seine
- Mission Locale Archimède

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



V. N. W.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO